



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Mairie de TERVILLE

Route de Verdun
B.P. 5 0 0 1 0
57181 Terville CEDEX

Tél. : 03.82.88.82.88
Fax. : 03.82.34.22.21

www.terville.fr

ARRETÉ N° 5026

Le Maire de la Ville de Terville,

VU le Code de la Construction et de l'habitation et notamment les articles L.111-8-3, R. 111-19-29 et R.123-46,

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,

VU la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public portant le n° 057 666 18 E 012 relative à l'aménagement d'une école de musique à l'enseigne « MUSIC FACTORY », dans une cellule faisant partie d'un groupement d'établissements Les 3 Brasseurs/Les Burgers de Papa, Al Mama Bistrot, Music Factory, Basic Fit II, sis rue du Linkling, 57180 TERVILLE,

VU l'avis de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité de la Moselle, dans sa séance du 22 juin 2018,

VU l'avis de la Sous-commission Départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, dans sa séance du 28 juin 2018,

VU l'avis favorable émis par les commissions d'arrondissement pour la sécurité incendie et pour l'accessibilité, lors de la visite avant ouverture effectuée le 04 septembre 2018.

ARRETE

Article 1 : Autorise l'ouverture au public de la cellule « MUSIC FACTORY », sise rue du Linkling - 57180 Terville, à compter du 05 septembre 2018.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant. Une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Thionville.

Fait à Terville, le 5 septembre 2018
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué




Jean-Paul Boulay

Publié ou notifié le : - 5 SEP. 2018